

Avis aux Porteurs de parts de **CS Investment Funds 14**

1. Les porteurs de parts de CS Investment Funds 14 – **Credit Suisse (Lux) Inflation Linked EUR Bond Fund** (aux fins du présent point le «Compartiment») sont informés que le conseil d'administration de la Société de gestion a décidé d'effectuer une série d'opérations stratégiques sur le capital conduisant à terme à la liquidation du Compartiment, qui peuvent être résumées comme suit:

Lors d'une première étape, le Compartiment sera converti en fonds nourricier et investira ainsi, via une souscription en nature, 85% au moins du total de ses actifs dans Credit Suisse (Lux) Global Inflation Linked Bond Fund, un compartiment de CS Investment Funds 1 (le «Fonds cible»).

Lors d'une seconde étape, dès la première étape terminée, le compartiment sera liquidé en nature. A la suite de cette liquidation, les porteurs de parts du Compartiment recevront des actions du Fonds cible et deviendront donc actionnaires du Fonds cible.

Tous les détails relatifs à ces changements sont exposés ci-dessous:

1. Modification de l'objectif et de la politique de placement du compartiment

Le conseil d'administration du Fonds a décidé de modifier l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Conformément à ces changements, le compartiment appliquera une stratégie maître-nourricier en investissant 85% au moins du total de ses actifs dans le fonds cible.

Le Fonds cible est un compartiment de CS Investment Funds 1, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010. Le Fonds et CS Investment Funds 1 sont tous deux gérés par Credit Suisse Fund Management S.A. Ils ont désigné Credit Suisse (Luxembourg) S.A. comme dépositaire et Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. comme administration centrale.

Une fois modifiés, l'objectif et les principes de placement du compartiment et l'objectif et les principes de placement du fonds cible sont libellés comme suit:

Objectif et politique de placement du Compartiment

Le Compartiment vise à dégager un revenu régulier en euros (la monnaie de référence) indépendamment de l'inflation grâce à un système de couverture.

Pour atteindre son objectif de placement, le compartiment applique une stratégie maître-nourricier. Au moins 85% du total des actifs du Compartiment seront investis dans Credit Suisse (Lux) Inflation Linked Bond Fund, un compartiment de CS Investment Funds 1 (le «Fonds cible»).

CS Investment Funds 1 est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010. Il a nommé Credit Suisse Fund Management S.A. société de gestion.

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 14
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

CS Investment Funds 14

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 15% de ses actifs nets en liquidités sous forme de dépôts à vue et à terme auprès d'instituts financiers de premier ordre, ainsi que d'instruments du marché monétaire n'ayant pas le caractère de valeurs mobilières, assortis d'une durée de 12 mois au maximum et libellés dans n'importe quelle monnaie convertible. Le Compartiment est doté du même objectif de placement que le Fonds cible.

Principes de placement du fonds cible

Le Fonds cible est doté du même objectif de placement que le Compartiment.

Au moins les deux tiers du total des actifs du Fonds cible sont investis dans des titres de créance, obligations (y compris obligations à taux fixe, indexées sur l'inflation, à zéro coupon, garanties, émises par des émetteurs souverains ou semi-publics), des billets à ordre (y compris à taux variable) et des valeurs mobilières similaires à taux fixe ou variable (y compris à escompte) internationaux et indexés sur l'inflation, d'une qualité de crédit moyenne ou élevée (notés au moins BBB- par Standard & Poor's ou Baa3 par Moody's, ou présentant une qualité de crédit similaire du point de vue de la société de gestion).

Le Fonds cible peut également investir jusqu'à 20% du total de ses actifs nets dans des titres adossés à des actifs (ABS) et à des hypothèques (MBS).

Afin de diversifier les émetteurs, d'assurer une gestion plus souple des durations et de couvrir les risques d'inflation sur les marchés dépourvus de valeurs mobilières indexées sur l'inflation, la couverture contre l'inflation pourra être obtenue de manière synthétique.

Une couverture synthétique contre l'inflation est obtenue en recourant à des contrats d'échange (*swaps*) sur l'inflation conclus avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type de transaction. En combinant une obligation nominale et un *swap* d'inflation, on obtient un titre de créance indexé sur l'inflation synthétique. Les *swaps* d'inflation protègent l'investisseur contre le risque d'inflation de la même manière que les titres de créance indexés sur l'inflation, en l'occurrence en substituant au taux d'inflation attendu le taux effectif.

Ces transactions ont lieu dans la monnaie dans laquelle sont libellés les actifs couverts, sauf si les instruments de couverture dans cette monnaie s'avèrent insuffisants ou défavorables en termes de coûts. Dans de tels cas, le Fonds cible pourra également recourir à des instruments de couverture dans d'autres monnaies s'il semble probable que celles-ci et la monnaie des actifs soient exposées à des fluctuations similaires.

Les parts du Compartiment seront investies dans les classes d'actions suivantes du Fonds cible:

COMPARTIMENT					FONDS CIBLE				
CS Investment Funds 14 Credit Suisse (Lux) Inflation Linked EUR Bond Fund					CS Investment Funds 1 Credit Suisse (Lux) Global Inflation Linked Bond Fund				
Catégorie (monnaie)	Commission de gestion max. (par an)	Frais courants (selon le DIC)	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance	Catégorie d'actions (monnaie)	Commission de gestion max. (par an)	Frais courants (selon le DIC)*	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
A EUR	1,00%	1,15%	3	n/a	AH EUR	1,00%	1,05%	3	n/a
B EUR	1,00%	1,15%	3	n/a	BH EUR	1,00%	1,05%	3	n/a
EB EUR	0,50%	0,48%	3	n/a	EBH EUR	0,60%	0,40%	3	n/a
IB EUR	0,50%	0,65%	3	n/a	IBH EUR	0,60%	0,60%	3	n/a

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 14
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

CS Investment Funds 14

UA EUR	0,75%	0,75%	3	n/a	UAH EUR	0,75%	0,70%	3	n/a
UB EUR	0,75%	0,75%	3	n/a	UBH EUR	0,75%	0,70%	3	n/a

*Le montant des frais courants repose sur une estimation des charges.

Le Fonds cible est adapté aux investisseurs à la recherche d'un placement obligataire de base d'un bon rapport qualité-prix et désireux de se préserver du risque d'inflation, qui peuvent ainsi confier la tâche chronophage de sélection et de suivi des titres à une équipe d'experts qualifiés. Le Fonds cible est bien adapté à une diversification de portefeuille.

Les porteurs de parts doivent noter que la commission de gestion et les frais courants indiqués pour le compartiment reflètent la situation antérieure à la souscription en nature. Pendant la durée de la structure maître-nourricier, aucune commission de gestion ne sera prélevée au niveau du compartiment en plus de la commission de gestion prélevée au niveau du fonds cible. En outre, ni le compartiment, ni le fonds cible ne percevra de commission de performance.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par le Fonds réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur la souscription en nature et sur le nombre de parts émises en contrepartie de cette souscription.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) du Luxembourg a approuvé l'investissement du Compartiment dans le Fonds cible.

Les modifications apportées au prospectus entreront en vigueur au 25 juillet 2016. A partir de cette date, le Compartiment investira presque exclusivement dans des parts du Fonds cible.

Les porteurs de parts qui désapprouveraient ces modifications peuvent demander le rachat sans frais de leurs parts dans le Compartiment jusqu'au 20 juillet 2016.

2. Liquidation en nature de CS Investment Funds 14 – Credit Suisse (Lux) Inflation Linked EUR Bond Fund.

La procédure de liquidation du Compartiment débutera le 25 juillet 2016.

Aucune nouvelle souscription de parts ne sera acceptée dans le Compartiment à compter de 15 h 00 HEC à la date du présent avis, à savoir 20 juin 2016.

En revanche, les parts pourront être rachetées sans frais jusqu'au 20 juillet 2016. Des provisions seront constituées dans le compartiment pour tous les débits restant dus et pour ceux issus des liquidations.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par le Fonds réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur les parts du Compartiment qui seront annulées à l'issue de la liquidation de ce dernier.

Le produit net de la liquidation du Compartiment sera distribué en nature aux porteurs de parts le 25 juillet 2016.

A la clôture de cette liquidation, les comptes et les livres du compartiment seront déposés auprès de Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., où ils seront conservés pendant cinq ans.

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 14
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

CS Investment Funds 14

Les frais juridiques, de conseil ou administratifs liés à la préparation et à la réalisation des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus seront supportés par Credit Suisse Fund Management S.A., à l'exception des frais de révision, qui seront imputés au compartiment.

A l'issue des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus, les porteurs de parts du Compartiment se verront attribuer des actions du Fonds cible et deviendront actionnaires du Fonds cible au 25 juillet 2016, obtenant de ce fait les droits de vote liés au Fonds cible. Les porteurs de parts doivent prendre note des différences qui découlent desdits changements en termes de frais courants (tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus). Il est conseillé aux porteurs de parts de se renseigner sur les conséquences fiscales que les changements susmentionnés pourraient avoir dans leur pays de nationalité, de résidence ou de domicile.

De plus, les porteurs de parts doivent noter que le nombre d'actions du fonds cible qu'ils recevront à la suite de la liquidation en nature ne correspondra pas nécessairement au nombre de parts qu'ils détiennent dans le compartiment, mais dépendra du nombre d'actions détenues par le compartiment dans le fonds cible au moment de sa liquidation. Une fois la liquidation effectuée, les parts du compartiment ne conféreront plus aux porteurs de parts aucun droit vis-à-vis du compartiment ou du Fonds.

A la suite de la liquidation en nature précitée, le Compartiment «CS Investment Funds 14 – Credit Suisse (Lux) Inflation Linked EUR Bond Fund» cessera d'exister.

2. Les porteurs de parts de CS Investment Funds 14 – **Credit Suisse (Lux) Inflation Linked USD Bond Fund** (aux fins du présent point le «Compartiment») sont informés que le conseil d'administration de la Société de gestion a décidé d'effectuer une série d'opérations stratégiques sur le capital conduisant à terme à la liquidation du Compartiment, qui peuvent être résumées comme suit:

Lors d'une première étape, le Compartiment sera converti en fonds nourricier et investira ainsi, via une souscription en nature, 85% au moins du total de ses actifs dans Credit Suisse (Lux) Global Inflation Linked Bond Fund, un compartiment de CS Investment Funds 1 (le «Fonds cible»).

Lors d'une seconde étape, dès la première étape terminée, le compartiment sera liquidé en nature. A la suite de cette liquidation, les porteurs de parts du Compartiment recevront des actions du Fonds cible et deviendront donc actionnaires du Fonds cible.

Tous les détails relatifs à ces changements sont exposés ci-dessous:

1. Modification de l'objectif et de la politique de placement du compartiment

Le conseil d'administration du Fonds a décidé de modifier l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Conformément à ces changements, le compartiment appliquera une stratégie maître-nourricier en investissant 85% au moins du total de ses actifs dans le fonds cible.

Le Fonds cible est un compartiment de CS Investment Funds 1, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010. Le Fonds et CS Investment Funds 1 sont tous deux gérés par Credit

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 14
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

CS Investment Funds 14

Suisse Fund Management S.A. Ils ont désigné Credit Suisse (Luxembourg) S.A. comme dépositaire et Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. comme administration centrale.

Une fois modifiés, l'objectif et les principes de placement du compartiment et l'objectif et les principes de placement du fonds cible sont libellés comme suit:

Objectif et politique de placement du Compartiment

Le Compartiment vise à dégager un revenu régulier en dollars américains (la monnaie de référence) indépendamment de l'inflation grâce à un système de couverture.

Pour atteindre son objectif de placement, le compartiment applique une stratégie maître-nourricier. Au moins 85% du total des actifs du Compartiment seront investis dans Credit Suisse (Lux) Inflation Linked Bond Fund, un compartiment de CS Investment Funds 1 (le «Fonds cible»).

CS Investment Funds 1 est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010. Il a nommé Credit Suisse Fund Management S.A. société de gestion.

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 15% de ses actifs nets en liquidités sous forme de dépôts à vue et à terme auprès d'instituts financiers de premier ordre, ainsi que d'instruments du marché monétaire n'ayant pas le caractère de valeurs mobilières, assortis d'une durée de 12 mois au maximum et libellés dans n'importe quelle monnaie convertible.

Le Compartiment est doté du même objectif de placement que le Fonds cible.

Principes de placement du fonds cible

Le Fonds cible est doté du même objectif de placement que le Compartiment.

Au moins les deux tiers du total des actifs du Fonds cible sont investis dans des titres de créance, obligations (y compris obligations à taux fixe, indexées sur l'inflation, à zéro coupon, garanties, émises par des émetteurs souverains ou semi-publics), des billets à ordre (y compris à taux variable) et des valeurs mobilières similaires à taux fixe ou variable (y compris à escompte) internationaux et indexés sur l'inflation, d'une qualité de crédit moyenne ou élevée (notés au moins BBB- par Standard & Poor's ou Baa3 par Moody's, ou présentant une qualité de crédit similaire du point de vue de la société de gestion).

Le Fonds cible peut également investir jusqu'à 20% du total de ses actifs nets dans des titres adossés à des actifs (ABS) et à des hypothèques (MBS).

Afin de diversifier les émetteurs, d'assurer une gestion plus souple des durations et de couvrir les risques d'inflation sur les marchés dépourvus de valeurs mobilières indexées sur l'inflation, la couverture contre l'inflation pourra être obtenue de manière synthétique.

Une couverture synthétique contre l'inflation est obtenue en recourant à des contrats d'échange (*swaps*) sur l'inflation conclus avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type de transaction. En combinant une obligation nominale et un *swap* d'inflation, on obtient un titre de créance indexé sur l'inflation synthétique. Les *swaps* d'inflation protègent l'investisseur contre le risque d'inflation de la même manière que les titres de créance indexés sur l'inflation, en l'occurrence en substituant au taux d'inflation attendu le taux effectif.

Ces transactions ont lieu dans la monnaie dans laquelle sont libellés les actifs couverts, sauf si les instruments de couverture dans cette monnaie s'avèrent insuffisants ou défavorables en termes de coûts. Dans de tels cas, le Fonds cible pourra également recourir à des instruments de couverture dans d'autres monnaies s'il semble probable que celles-ci et la monnaie des actifs soient exposées à des fluctuations similaires.

Les parts du Compartiment seront investies dans les classes d'actions suivantes du Fonds cible:

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 14

CS Investment Funds 14
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

COMPARTIMENT					FONDS CIBLE				
CS Investment Funds 14 Credit Suisse (Lux) Inflation Linked USD Bond Fund					CS Investment Funds 1 Credit Suisse (Lux) Global Inflation Linked Bond Fund				
Catégorie (monnaie)	Commission de gestion max. (par an)	Frais courants (selon le DICJ)	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance	Catégorie d'actions (monnaie)	Commission de gestion max. (par an)	Frais courants (selon le DICJ)*	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
A USD	1,00%	1,16%	3	n/a	A USD	1,00%	1,05%	3	n/a
B USD	1,00%	1,16%	3	n/a	B USD	1,00%	1,05%	3	n/a
EB USD	0,50%	0,48%	3	n/a	EB USD	0,60%	0,40%	3	n/a
IB USD	0,50%	0,66%	3	n/a	IB USD	0,60%	0,60%	3	n/a
UA USD	0,75%	0,76%	3	n/a	UA USD	0,75%	0,70%	3	n/a
UB USD	0,75%	0,76%	3	n/a	UB USD	0,75%	0,70%	3	n/a

*Le montant des frais courants repose sur une estimation des charges.

Le Fonds cible est adapté aux investisseurs à la recherche d'un placement obligataire de base d'un bon rapport qualité-prix et désireux de se préserver du risque d'inflation, qui peuvent ainsi confier la tâche chronophage de sélection et de suivi des titres à une équipe d'experts qualifiés. Le Fonds cible est bien adapté à une diversification de portefeuille.

Les porteurs de parts doivent noter que la commission de gestion et les frais courants indiqués pour le compartiment reflètent la situation antérieure à la souscription en nature. Pendant la durée de la structure maître-nourricier, aucune commission de gestion ne sera prélevée au niveau du compartiment en plus de la commission de gestion prélevée au niveau du fonds cible. En outre, ni le compartiment, ni le fonds cible ne percevra de commission de performance.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par le Fonds réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur la souscription en nature et sur le nombre de parts émises en contrepartie de cette souscription.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) du Luxembourg a approuvé l'investissement du Compartiment dans le Fonds cible.

Les modifications apportées au prospectus entreront en vigueur au 25 juillet 2016. A partir de cette date, le Compartiment investira presque exclusivement dans des parts du Fonds cible.

Les porteurs de parts qui désapprouveraient ces modifications peuvent demander le rachat sans frais de leurs parts dans le Compartiment jusqu'au 20 juillet 2016.

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 14
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

CS Investment Funds 14

2. Liquidation en nature de CS Investment Funds 14 – Credit Suisse (Lux) Inflation Linked USD Bond Fund.

La procédure de liquidation du Compartiment débutera le 25 juillet 2016.

Aucune nouvelle souscription de parts ne sera acceptée dans le Compartiment à compter de 15 h 00 HEC à la date du présent avis, à savoir 20 juin 2016.

En revanche, les parts pourront être rachetées sans frais jusqu'au 20 juillet 2016. Des provisions seront constituées dans le compartiment pour tous les débits restant dus et pour ceux issus des liquidations.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par la Fonds réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur les parts du Compartiment qui seront annulées à l'issue de la liquidation de ce dernier.

Le produit net de la liquidation du Compartiment sera distribué en nature aux porteurs de parts le 25 juillet 2016.

A la clôture de cette liquidation, les comptes et les livres du compartiment seront déposés auprès de Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., où ils seront conservés pendant cinq ans.

Les frais juridiques, de conseil ou administratifs liés à la préparation et à la réalisation des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus seront supportés par Credit Suisse Fund Management S.A., à l'exception des frais de révision, qui seront imputés au compartiment.

A l'issue des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus, les porteurs de parts du Compartiment se verront attribuer des actions du Fonds cible et deviendront actionnaires du Fonds cible au 25 juillet 2016, obtenant de ce fait les droits de vote liés au Fonds cible. Les porteurs de parts doivent prendre note des différences qui découlent desdits changements en termes de frais courants (tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus). Il est conseillé aux porteurs de parts de se renseigner sur les conséquences fiscales que les changements susmentionnés pourraient avoir dans leur pays de nationalité, de résidence ou de domicile.

De plus, les porteurs de parts doivent noter que le nombre d'actions du fonds cible qu'ils recevront à la suite de la liquidation en nature ne correspondra pas nécessairement au nombre de parts qu'ils détiennent dans le compartiment, mais dépendra du nombre d'actions détenues par le compartiment dans le fonds cible au moment de sa liquidation. Une fois la liquidation effectuée, les parts du compartiment ne conféreront plus aux porteurs de parts aucun droit vis-à-vis du compartiment ou du Fonds.

A la suite de la liquidation en nature précitée, le Compartiment «CS Investment Funds 14 – Credit Suisse (Lux) Inflation Linked USD Bond Fund» cessera d'exister.

Les porteurs de parts doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible d'obtenir le nouveau prospectus du Fonds, ses derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que ses statuts, au siège social de la Société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.



CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.
Siège social: 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 72.925
(la «**Société de gestion**»)

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 14
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

Avis aux porteur de parts

CS Investment Funds 14

De plus, le prospectus des Fonds cibles, les documents d'information clés pour l'investisseur (DICI), les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que les statuts pourront également être obtenus auprès de la société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 20 juin 2016

Le Conseil d'administration